Séance du 14/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 12
Dossier : 181282

Politique : *Veiller sur nos aînés*
Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations
Objet : Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes – Avenant n°2 à la convention de partenariat entre les membres fondateurs et dispositions financières liées au recrutement du coordonnateur du pôle – Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 04/01/2019
Compte rendu affiché le : 15/01/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question n°1 à la question n°5 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Florent PIGEON (Présent de la question n°1 à la question n°11 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente de la question n°1 à la question n°34 du projet de l'ordre du jour.), M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON (Présente de la question n°1 à la question n°2 du projet de l'ordre du jour et donne son pouvoir à M. Horvath à partir de la question n° 3 du projet de l'ordre du jour.), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question n°1 à la question n°5 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question n°1 à la question n°34 du projet de l'ordre du jour.), M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'au vote du voeu sur la justice.)

Absents-Excusés :
Mme Delphine JUSSELME (pouvoir à M. Frédéric DURAND) M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Raymonde ALLIROT (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Pour les questions n°1 et n°2 du projet de l'ordre du jour.) Mme Myriam ULMER (pouvoir à M. Pierrick COURBON)

Absents :
Mme Nadia SEMACHE; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Veiller sur nos aînés*
Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Délibération n° : 12
Dossier : 181282

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations
Objet : Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes – Avenant n°2 à la convention de partenariat entre les membres fondateurs et dispositions financières liées au recrutement du coordonnateur du pôle – Approbation

□ Rappel et Références :

Avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Loire, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM), le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (CHUSE), la Mutualité française Loire Haute-Loire SSAM et la Ville de Saint-Étienne se sont associés pour créer un Pôle d'excellence et de référence dans le secteur de la gérontologie.

Grâce à la création d'une association Loi 1901, les quatre membres fondateurs entendent pouvoir améliorer l'accompagnement des personnes âgées ainsi que développer la formation, la recherche et l'innovation autour des problématiques liées à la gérontologie.

Le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes a vocation à constituer une tête de réseau, véritable passerelle entre le domicile, les secteurs sanitaire et médico-social, l'enseignement, la recherche et les entreprises ainsi que les filières gérontologiques.

Il s'agit de faire de Saint-Etienne une référence en matière de gérontologie et de préservation de l'autonomie, avec un pôle d'envergure régionale, jouissant d'une visibilité nationale.

Le 14 septembre 2012, l'Association de préfiguration du Pôle Gérontologique et de l'Autonomie de Saint-Etienne a été officiellement créée.

Les membres fondateurs de cette association ont procédé conjointement au recrutement du chef de projet entré en fonction le 3 mars 2014, pour une durée de 3 ans. Le chef de projet avait alors pour mission d'assurer l'animation du Pôle dans sa phase de mise en o uvre opérationnelle. Il a été convenu que le chef de projet serait recruté par le CHUSE, et que chaque membre fondateur contribuerait à part égale au financement dudit poste. Cet accord a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat le 19 novembre 2014.

L'Association est devenue par la suite Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes "AURA" le 15 juin 2015, lors de l'Assemblée Générale qui a validé la modification des statuts, en cohérence avec la loi portant « Adaptation de la Société au Vieillissement » promulguée en décembre 2015.

Pour favoriser le développement du Gérontopôle AURA, en assurer sa légitimité politique et institutionnelle, les instances du Gérontopôle ont validé le principe de la création d'un poste de directeur. Le conseil d'administration du 10 février 2016 a approuvé le recrutement d'un directeur. Ce dernier a pris ses fonctions le 20 mars 2017.

Il a été proposé au chef de projet la prorogation de son contrat initial pour une durée de six mois, à compter du 3 février 2017, en accord avec les membres fondateurs, lui laissant ainsi la possibilité de se positionner dans la nouvelle organisation, et réciproquement. Plusieurs prorogations sont intervenues, jusqu'au 2 août 2017 puis portant le contrat jusqu'au 15 avril 2018, dans le prolongement de la convention initiale de partenariat entre le CHUSE, le Gérontopôle, et les membres fondateurs.

Ces prorogations s'inscrivent dans une volonté de donner de la visibilité au salarié et à la structure, notamment du plan de développement du Gérontopôle.

□ Motivation et Opportunité :

A la date du 15 avril 2018, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le plan de développement régional du Gérontopôle n'étant pas finalisée, et les financements possibles non identifiés, il a été décidé de proroger le contrat du chef de projet.

□ Contenu :

Il est proposé à l'assemblée communale de bien vouloir approuver les termes et conditions de l'avenant

n°2 à la convention de partenariat et qui portent sur les modifications suivantes :

- Le contrat du chef de projet, dont le terme initial était fixé au 15 avril 2018, est prorogé, par un nouvel avenant au contrat de travail jusqu'au 20 mars 2019 inclus.

- Les quatre partenaires ont convenu de contribuer à part égale au financement du coût du poste de chef de projet qui se chiffre, à 74 000 € annuels (coût comprenant le salaire net ainsi que les charges sociales salariales et patronales).

Enfin, les Allocations Retours à l'Emploi qui pourraient être versées à l'issue du contrat en cas de non reconduction représentent un besoin en provision de 47 172 € qu'il appartient à chaque partenaire de provisionner à concurrence de la quote-part de salaire qu'il assume, soit un quart.

L'avenant à la convention d'origine couvre la période du 16 avril 2018 au 20 mars 2019, terme de la reconduction du 3ème avenant au contrat de travail de Mme Khammar.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 74 000 € en année pleine, hors éventuelles Allocations de Retour à l'Emploi dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	18 500€					18 500€ x 3 pour chaque partenaire
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- donner son accord sur l'attribution et le versement de la contribution de 16 675 € au CHUSE pour la période du 16 avril 2018 au 20 mars 2019 (11 mois),
- donner son accord sur la constitution d'une provision de 11 793 € en prévision des Allocations Retour à l'Emploi qui pourraient être versées à l'issue du contrat de travail en cas de non reconduction,
- approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'Association Gérontopôle AURA, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines, le CHU de Saint-Etienne et la Mutualité française Loire SSAM,
- autoriser le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'Association Gérontopôle AURA, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines, le CHU de Saint-Étienne et la Mutualité française Loire SSAM dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 47 voix pour, 0 voix contre, 6 abstention(s)	**Imputation budgétaire** chapitre 011 article 62878 - exercice 2018 et suivants
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Siham LABICH**